PV réunion #19 le 2 novembre 2024

Comité de pilotage du Plan d'Action Energie Durable et Climat (PAEDC)

Membres	Rôle	GT
Le Goff Guillaume	Coordinateur POLLEC	
Mélanie de Posch	Conseillère énergie	
Luc Della Faille	Echevin de l'énergie et de l'environnement	
Lacroix Marie	Citoyenne	GT1C, 4
Nobels Marc-Antoine	Entreprise	GT3,6
Christian Leroy	Citoyen	GT6
Jean De Greef	Citoyen	
Xavier Lacroix	Citoyen	GT1G,2,6
Philippe Janssens	Agriculteur	GT6
Claude Cuvelier	Citoyen	GT3,6
Nadine Leblanc	Citoyenne et représentante CCATM	GT1C,6

Ordre du jour

1. Présentation du projet biométhanisation, par Nadine et Marc Antoine
2. Présentation E-Lumin : Phase 2, Bonlez
3. Charte/guide d'urbanisme
4. Organisation « maisons exemplaires » 2025

1. Présentation du projet biométhanisation

Dans l'optique d'une future présentation au collège du projet d'installation d'une unité de biométhanisation sur le territoire de la commune, Nadine Le Blanc et Marc-Antoine Nobels nous font un état des lieux de l'état d'avancement du projet. L'objectif de cette présentation au collège est de voir comment la commune peut s'investir dans ce projet afin de lui permettre d'émerger et d'avancer.

Les éléments principaux de cette présentation (annexe 1, version non définitive de la présentation) sont les suivants :

- rappel théorique de la biométhanisation, principe de cogénération (électricité, chaleur, gaz)

- historique du projet

- étapes de mise en place du projet

- exemples d'autres villes

- partenaires possibles

- financement possibles (région Wallonne, Europe, privé, fonds propres - financement citoyen - financement banques…)

- avantage pour la commune et ses citoyens

La première difficulté est l'identification d'un terrain approprié à ce type de projet. Celui-ci doit faire environs 5Ha (afin de prévoir une éventuelle expansion), être situé sur la commune ou appartenir à cette dernière, avoir un accès à la voirie pour permettre le charroi nécessaire au fonctionnement de l'unité, et pouvoir être raccordé au réseau de gaz et/ou d'électricité. Un premier terrain avait été envisagé près de la sablière, mais la stabilité du terrain ne permettrait pas l'installation de cuves par manque de stabilité. Selon Luc Della Faille, la commune et le CPAS ne possèdent pas de terrain qui pourrait correspondre à ce type de projet. Philippe Janssens rajoute qu'un agriculteur voudra difficilement vendre/prêter/échanger un terrain qu'il exploite car il en a besoin pour faire perdurer son activité. Une réunion est prévue entre Nadine Le Blanc et Laurent Debefve (agent de l'urbanisme) afin d'identifier les terrains qui pourraient convenir à ce type de projet sur la commune. Luc della Faille souligne le fait d'apporter du concret à présenter au collège. Le Copil parle des limites de son investissement en temps et en énergie, et que si la Commune souhaite lancer le projet, à un moment donné elle devra elle-même mettre les fonds pour une étude de faisabilité.

Données/informations à rajouter à la présentation au collège :

- Les retours des agriculteurs sur ce projet sont positifs (cf réunion d'information du 4 avril 2023.)
- Quelle quantité d'intrant est nécessaire, quel type…
- La communication et la transparence vis-à-vis des citoyens sont très importantes pour la réussite de ce projet
- Possibilité d'investissement de la commune (financier, terrain, administratif, étude de faisabilité, permis d'urbanisme…)
- Bilan C/GES d'une unité de biométhanisation vs fumier
- Quelle zone d'activité pour l'unité : jusqu'où va t'on chercher des intrants ?
- Quelle règlementation pour l'application et le stockage du digestat (demander à protect'eau – contact : 081 72 63 13)
- Avantage pour les citoyens : gaz local moins cher
- Avantage pour les agriculteurs : un engrais efficace (le digestat), neutre en carbone, local, naturel, dont l'origine et la composition est connue.
- Avantage pour la commune production de gaz pour véhicule à condition de convertir la flotte communale (ou une partie) au gaz

- Quelles subventions possibles pour la mise en place du projet, pour l'étude de faisabilité, d'incidence…

Une fois la présentation finalisée par Nadine Leblanc et Marc-Antoine Nobels selon les remarques effectuées lors de cette réunion COPIL, et les terrains potentiels sélectionnés, une réunion sera organisée avec le collège afin de présenter le projet.

2. Présentation E-Lumin : Phase 2, Bonlez

Guillaume rappelle l'objectif d'E-Lumin qui est de diminuer l'impact financier, énergétique et environnemental de l'éclairage public communal en replaçant les luminaires par du LED et en supprimant ceux qui sont « inutiles ». Le projet est bloqué depuis 3 ans à la phase 2 du projet (Bonlez), à la suite de plaintes des habitants du village. Une réunion citoyenne est organisée le 12 février prochain à 20H à l'école de Bonlez pour une consultation citoyenne sur le sujet. Guillaume Le Goff résume rapidement la présentation pour avoir un retour des membres du COPIL. Le plan de la présentation (annexe 2) est le suivant :

- Rappel théorique du projet E-lumin
    - Impact financier et énergétique
    - Impact sur la santé
    - Impact environnemental
- E-Lumin à Chaumont-Gistoux
- Impact pour les usagers faibles de la route
- Alternatives/compléments à l'éclairage public
    - Eclairage individuel pour piéton et vélos
    - Eclairage privé pour les maisons
    - Signalisation
- E-Lumin à Bonlez
- Analyse rue /rue
    - % de réponse au courrier envoyé précédemment
    - Nombre de lampadaires supprimés
    - Statistiques de police concernant les vols et les accidents
    - Analyse de la carte et des lampadaires avec les citoyens

Les remarques des membres du COPIL sur la présentation ont été les suivantes :

- Indiquer le coût de remise d'un lampadaire pour que les citoyens se rendent compte qu'il n'est pas si facile de remettre tous les luminaires comme avant

- Bien préciser que cette réunion est une concertation et qu'il n'y aura pas de prise de décision lors de cette soirée
- Préparer une réponse à une demande de remise en route des luminaires toute la nuit.

3. Charte/guide d'urbanisme

Des documents POLLEC de la ville de Profondeville (Annexe 3) qui ont pour but d'inclure des paramètres environnementaux, énergétiques et climatiques dans leur charte d'urbanisme avaient été fournis au GT3. Marc Antoine les a ensuite transférés à la CCATM pour information. Il a ensuite été décidé de créer un groupe transversal (COPIL, citoyens, CCATM) pour travailler sur ces documents pour aider à développer notre propre charte d'urbanisme. Xavier Lacroix (COPIL), Nadine Leblanc (COPIL), Marc Antoine Nobels, et Philippe Detry (Citoyen) sont intéressés à intégrer ce nouveau groupe de travail.

4. Organisation des maisons exemplaires

Guillaume propose d'organiser une nouvelle visite de maisons exemplaires afin que des citoyens puissent présenter comment ils ont construit/rénové leurs maison (subvention, audit, entrepreneur, isolation, énergie…). Plusieurs membres du COPIL se sont (peut-être) portés volontaires pour les prochaines visites : Jean De Greef, Xavier Lacroix, Marc Antoine Nobels. Christian Leroy a également parlé de la société Pailletech (https://www.pailletech.be/) qui a construit des maisons sur la commune en utilisant des matériaux naturels. Il va prendre contact avec leurs propriétaires pour voir s'ils sont intéressés à participer à cet évènement.

5. Prochaine réunion du COPIL

Séance # 20	Mercredi 26 mars 2025 de 19h45 à 22h00
Séance # 21	Mercredi 28 mai 2025 de 19h45 à 22h00
Séance # 22	Mercredi 30 juillet 2025 de 19h45 à 22h00

Lieu des prochaines séances : à la salle des mariages, Rue Colleau 2 à Gistoux.

Proposition d'Ordre du jour : ultérieurement (suggestions bienvenues)